

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Par trimestre,
Francs 14, pris au bureau.
Francs 13, franco à la poste

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à tous les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis

SOMMAIRE. — Chambre des députés Ajournement de la proposition de M. Gouin. — Question belge. Rapport du *Journal du Commerce*. — Espagne: Bande carliste à 22 lieues de Madrid. Adresse des négocians de Madrid. — Chronique judiciaire. — Arrêté royal relatif aux officiers de santé de l'armée. — Saisie considérable de marchandises fraudées. — Plan en relief de St-Petersbourg. — Lionne de M. Martin. — Banque Liégeoise. — Nouvelles et faits divers.

FRANCE.

Paris, le 23 mars — La discussion de la proposition de M. Gouin a été terminée dans la séance d'hier.

Voilà une des questions dont l'examen pouvait mettre en péril l'existence du nouveau ministère résolu à son avantage; la chambre, se fondant sur les motifs développés par sa commission, et proclamant le droit et la nécessité du remboursement de la rente, vient d'ajourner l'exécution de cette mesure. Il est entendu que la conversion aura lieu, qu'un projet de loi sera présenté l'année prochaine, que le délai réclamé par les ministres ne leur est accordé que pour les mettre en état de préparer dès à présent le succès de l'opération. Une formule plus étroitement impérative que l'article proposé par la commission aurait de préférence obtenu notre assentiment; mais pourtant, si l'on est de bonne foi, on conviendra qu'il y a quelque différence entre la résolution, prise de concert entre le ministère et la chambre, d'exécuter la mesure à un terme convenu, et l'ajournement indéfini demandé par les anciens ministres.

L'opposition au nom de laquelle a parlé M. Barrot s'est décidée, sur les explications qui ont été données et l'engagement formel qui a été pris par les ministres, à voter le sursis jusqu'à la prochaine session. Elle n'a pas admis toutefois que la conversion dût nécessairement s'opérer de manière à n'amener que la réduction d'un demi pour cent; la résolution adoptée ne contient aucune clause de ce genre, et le mode de conversion sera terminé par le pouvoir législatif de manière à remplir le plus avantageusement possible le but qu'on s'est proposé.

Nous savons gré à M. Barrot, qui représente une fraction considérable de la chambre, de n'avoir point émis son vote sans l'expliquer. Les fausses interprétations sont toujours provoquées par les réticences; il ne faut jamais qu'un parti, dirigé exclusivement par des considérations d'intérêt public, laisse à ses adversaires le soin d'indiquer pourquoi il agit ou n'agit pas dans un tel ou tel sens. Quand on a rendu compte de ses motifs, on peut ensuite laisser le champ libre à l'erreur ou à la malveillance; mais il est toujours bon que ces motifs soient connus.

La proposition de la commission a été combattue par M. Garnier Pagès qui engageait la chambre à passer immédiatement à la discussion contradictoire de tous les systèmes, et par M. Laffitte qui avait, lui, son système de conversion à présenter, et qui appuyait sur des considérations financières dont l'utilité restera même après la décision de la majorité. Depuis longtemps M. Laffitte s'était éloigné de la tribune, il y a reparu avec cette haute autorité d'expérience et de raison qui impose à toutes les opinions dans la chambre et qui le fait écouter avec respect de celles mêmes qui ne se laissent pas persuader.

La séance n'a eu absolument aucun caractère poli-

tique; seulement, comme nous l'avons dit, le résultat obtenu, malgré la situation difficile de quelques paroles peu réfléchies de M. Thiers, sauve le ministère d'une des principales difficultés qu'il eût à vaincre dans la session actuelle. Mais ce n'est pas tout de vivre; il faudrait se montrer capable d'agir, et le faire plus résolument dans l'intérêt du pays.

(Courr. franç.)

M. le baron de Mortier vient de partir pour la Haye, avec mission secrète de donner suite à des ouvertures faites directement par d'augustes person nages, relativement à la conclusion de l'affaire hollandaise.

On assure que le roi Guillaume se montre plus disposé à traiter qu'on n'aurait dû le supposer d'après son antérieure et opiniâtre résistance. Seulement sa majesté néerlandaise fait entendre que les principales difficultés tenant à des questions d'argent et l'état de choses établi en Belgique ne présentant pas des sûretés suffisantes, il serait nécessaire peut-être que la France consolidât, par sa garantie, la liquidation financière à intervenir entre les deux fractions du ci devant royaume des Pays-Bas.

Cette demande, ou plutôt cette prétention du roi Guillaume, n'est pas nouvelle. Déjà, vers la fin de 1831, on avait mis en avant, dans des pourparlers confidentiels, cette idée que la France était en quelque sorte tenue de se porter caution pour la Belgique, mesure sujette aux plus graves inconvénients surtout avec un prince qui possède, comme le vieux chef de la maison de Nassau, l'art d'embrouiller les affaires et de les trainer en longueur indéfinie.

(Journal du commerce.)

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 14 mars :

« Les négociations ministérielles se sont tellement ralenties qu'il n'est presque plus douteux que M. Mendizabal se présentera devant les cortès avec son cabinet encore incomplet. On sait cependant qu'hier M. Galiano a été mandé auprès du président du conseil auquel M. Isturiz a adressé de son côté une longue correspondance; mais les détails de l'audience et la teneur de cette lettre sont également inconnus.

« On voit chaque jour arriver de nouveaux députés dans la capitale; tout porte à croire que les séances préparatoires qui commenceront dans les trois jours, seront très-suivies. Bien qu'un grand nombre d'hommes nouveaux doivent siéger dans les cortès, l'opinion générale paraît être que les premiers votes au moins ne seront pas hostiles au ministère.

« Une nouvelle fâcheuse et qui mérite confirmation, circule aujourd'hui; on dit que le chef de bande Cabrera s'est montré dans les environs de Guenca, ville assez riche et qui compte 5 à 6,000 habitans : cette ville est située à 22 lieues de la capitale. Des

ordres ont été donnés à un bataillon de la garde royale et à 60 lanciers de se rendre en toute hâte sur le point menacé : cette petite expédition est partie dans la matinée; on espère qu'elle arrivera à temps pour prévenir le pillage.

— Voici un passage de l'adresse qui a été présenté par les négocians de Madrid à M. Mendizabal, qui peut faire connaître dans quel but et dans quel esprit elle est conçue :

« Le système de crédit que V. Exc. avait proclamé avait fixé l'attention non-seulement de l'Espagne, mais de la France et de l'Angleterre, où V. Exc. a donné des preuves si éclatantes de son habileté financière en faveur d'une nation voisine, dont la richesse et les ressources sont faibles comparativement aux nôtres. Nous savons que V. Exc. aime la vérité; c'est pourquoi nous lui déclarons respectueusement que ses espérances et celles des créanciers de l'état, qui forment une partie si nombreuse et si influente du pays ont disparu après la publication, par le décret du 29 février, des époques et du mode qui a été adopté pour opérer la consolidation tant désirée de la dette. Nous ne nous dissimulons pas la gravité des circonstances politiques et économiques où nous nous trouvons; mais nous croyons, ainsi que V. Exc., que l'Espagne a des ressources pour payer ses dettes, et il est indubitable qu'une fois le crédit de l'Es-consolidé, nous verrons s'ouvrir une source inépuisable de richesses et de prospérité publique et privée. Long-temps les créanciers de l'état ont été méconnus, et ils ont considéré l'avènement de V. Exc. au ministère comme le terme de leurs malheurs et de leurs souffrances.

« Aujourd'hui, pleins de patriotisme et de désintéressement, ils acceptent avec plaisir la transaction que leur a offerte le programme du 22 décembre; mais V. Exc. reconnaîtra que la justice et des raisons de convenance exigent la réalisation des promesses contenues dans le programme.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

La cause des Bedouins et de leur cornac a été plaidée aujourd'hui devant la cour royale de Paris. Après avoir entendu les avocats, M. le premier président Segnier s'est exprimé de la manière suivante : « La cour n'a point à se préoccuper de l'opinion qui peut se former sur ses arrêts, soit en France, soit à l'étranger; mais il est évident que celui qu'elle est appelée à rendre dans cette affaire doit faire quelque impression chez les peuplades du petit Atlas, où l'on pourra vouloir se rendre compte des motifs qui font détériorer en prison les Bedouins venus en France. Dans l'intérêt de la justice, il convient que M. Sylvestre de Sacy, pair de France, membre de l'Institut, le plus distingué des orientalistes, soit consulté sur le sens de la clause du traité diversément interprétée. La cause est donc continuée à huitaine en délibéré, pour que M. le conseiller Try, après avoir entendu les observations pour les Bedouins, fasse publiquement son rapport à l'audience, et M. Try voudra bien consulter M. Sylvestre de Sacy.

— On lit dans le *Droit*, journal des tribunaux de Paris : « C'était le mardi-gras, jour de joie pour les plus sages, jour de gaité universelle, de plaisirs obligés; Eugénie jeune couturière, était seule à travailler dans l'atelier de sa maîtresse. Il était nuit; à la lueur de sa lampe, les yeux fixés sur une cou-

VARIÉTÉS.

CASSETTE DES SOUVERAINS DE L'EUROPE.

L'argent, dit-on de toute part, manque aux souverains; c'est une erreur, il ne leur manque pas, car ils ont pour la plupart amoncelé dans des trésors une bonne partie du numéraire qui circule en Europe: ce qui leur manque, c'est la volonté de toucher à leurs économies particulières, d'employer pour l'état ce qu'ils ont rassemblé pour leur famille.

Les czars, par exemple, qui vivent administrativement au jour le jour, ont un trésor particulier qu'Elisabeth commença et dans lequel tous ses successeurs ont versé, trésor par dessus tout riche d'objets d'or, grossièrement travaillés, et de pierres prises à tous les princes que la Russie a rayés de la liste des souverains. Le roi de Prusse a dans sa cassette plus de 400 millions de thalers (400 millions de francs) : elle était presque vide, cette cassette, lorsqu'il habitait Mémel; mais on a tenu note de ce qui en était sorti et de tout ce qui aurait dû y entrer pendant l'occupation étrangère, et, sur la contribution de guerre que la France a payée, cet énorme capital a d'abord été prélevé. Depuis, le roi de Prusse y a réuni chaque année quatre des cinq millions de thalers qu'il prend sur les impôts pour sa liste civile, et la société maritime, maison de commerce qui travaille pour le compte du monarque chaque fois qu'il y a du bénéfice et pour celui de l'état quand il y a de la perte, aura depuis vingt années considérablement accru tout cela.

L'empereur d'Autriche n'a ouvert pendant quarante ans

son trésor que pour y ajouter, et l'on conçoit tout ce qu'un ministre habile à flatter les goûts du souverain n'a pas manqué d'y amonceler pendant ce grand nombre d'années. On sait d'ailleurs qu'il sort annuellement des mines de la Hongrie, propriétés des empereurs d'Autriche, assez d'or pour frapper douze millions de ducats, lesquels ne voient jamais le jour, car ils passent de la monnaie dans le trésor particulier du souverain : or, quel immense capital n'aurait-il pas dû résulter de ces amoncèlemens journaliers d'incalculables richesses? — Le roi de Hollande est un Crésus, tout le monde lui doit dans les provinces qu'il a perdues, comme dans celles qu'il a conservées, ce qui n'empêche pas qu'il n'ait en caisse prodigieusement d'effets publics et de capitaux.

La Saxe a plus de bijoux que d'argent; cependant la princesse Auguste a reçu du feu roi, son père, une soixantaine de millions de francs, placés en Hollande et en Angleterre, et qui doivent faire retour à la couronne au décès de cette princesse. On sait que cent soixante millions de florins sont le tout petit capital que l'électeur de Saxe et le co-adjuteur, son auguste fils, se sont partagé; que la comtesse de Reichenbach, maîtresse du père, en possède une trentaine que font valoir MM. Rothschild, et que la comtesse de Schumbourg, maîtresse du fils, est, elle aussi fort passablement approvisionnée de numéraire.

Les princes pauvres du nord sont les ducs de Mecklenbourg qui passent leur vie aux expéditions, le Danemark et la Suède qui joignent assez justs les deux bouts, le roi de Bavière dont on a rogné jusqu'à la liste civile et tous les principaux qui font la cour aux villes libres pour leur accrocher un

peut d'argent. Ces villes libres au contraire sont toutes immensément riches, mais l'argent s'y trouve comme le pou voir dans les mains de tout le monde. Le Wurtemberg se suffit sans pouvoir thésauriser, Bade est riche de son économie et le duc de Nassau l'est assez de son propre fonds pour ne point accepter de liste civile.

En venant vers l'occident, on rencontre le petit pécule de Louis-Philippe, et allant au midi, on trouve les monceaux de diamans que possèdent les deux couronnes d'Espagne et surtout de Portugal. Enfin richesse et pauvreté se rencontrent également en Italie. Turin se suffit, le saint-siège emprunte, Naples s'épuise et Lucques mendie, pendant que Florence regorge d'or et d'argent. On estime à 2 millions ce que renferme sa cassette ducal; et si celle de Marie-Louise n'est pas aussi bien fournie, toujours est-il que chacun sait qu'en bonne mère de famille elle ne néglige aucun moyen pour y faire entrer de l'argent.

Le seul trésor mystérieux des souverains de l'Europe est celui du grand-seigneur, qu'une ancienne croyance fait être grossi sous le règne de chaque souverain depuis celui de Mahomet II, et que d'autres prétendent aussi vide que l'est celui de la Grèce, dans lequel le roi de Bavière n'a pas trouvé un drame. Comme on voit, si les souverains voulaient s'entre-aider, ils pourraient facilement se mettre à l'aise; mais, en bons frères, ceux qui ont beaucoup ne prêtent point à ceux qui n'ont rien. Il faut recourir aux gens de finances, et de là provient que des juifs disposent de la souveraineté, que le baron Haber est la providence de don Carlos, que dona Maria écrit aux Rothschild: prêtez-moi sur mes diamans si vous voulez que je continue à ré-

ture interminable, elle soupirait : ses réflexions étaient tristes. Dans cette chambre, le silence, l'ennui, la solitude, le travail; au dehors, le bruit, la joie, la foule, le bal, la musique, des toilettes éblouissantes, des fleurs sur toutes les têtes, des hommages à toutes les femmes; et Eugénie est belle, rose et blanche, et ses seize ans la défendent bien mal contre les mille séductions que son imagination embellit encore.

« Mais non, elle sera sage : elle gardera la maison, elle finira cette jolie robe rose qu'une grande dame enverra chercher à dix heures. Sur cette bonne pensée, la jeune fille redouble d'ardeur; ses jolis doigts façonnent le ruban et la gaze, et dix heures ne sont pas sonnées, que la robe est prête à livrer. Heureuse et fière de son triomphe, elle attend le messager de la grande dame. Dix heures sonnent et il ne vient pas; il ne vient pas; il ne vient pas, et Eugénie est seule, oisive un soir de mardi-gras, oisive, et la jolie robe étale incessamment à ses regards sa fraîcheur et son élégance.

« Une pensée toute enfantine lui vient : si je l'essayais ! se dit-elle, personne ne me verra; si l'on frappe, je l'aurai bientôt quittée. Et Eugénie passe la robe rose, accroche une agrafe, noue un cordon, met un bouton, puis deux, drape les plis, fait quelques pas, relève la tête et se voit dans une glace. Belle, légère, gracieuse; le rose sied si bien aux blondes de seize ans ! Misérable valet, que ne frappais-tu à ce moment, que n'arrachais-tu cette jeune fille à sa parure et à son extase ! Sans doute, il était au cabaret, lui, cause occulte d'un grand malheur, oubliant, dans un plaisir grossier, que le lendemain sa maîtresse le chasserait et qu'un enfant allait le maudire.

« Eugénie alla au bal, le lendemain tout était fané, parure et jeune fille; une nuit avait flétri une robe de la veille et un cœur de seize ans. Elle n'osa pas retourner chez sa maîtresse, elle s'enfuit pour lui cacher sa faute. Aujourd'hui la police correctionnelle l'a proclamée tout haut, et la prison, pendant toute une année, va faire expier à la pauvre enfant une pensée de coquetterie et quelques heures d'étourdissement.

— *Charbonnier est maître chez lui*, dit le proverbe : or donc, en raison de cet adage, certaines demoiselles de la Halle au Blé avaient imaginé d'avoir dans leur boudoir un énorme bouledogue, auquel elles en réfèrent au cas de contestations avec les galans; ce qui leur épargnait le désagrément de voir le sergent de ville ou le municipal venir mettre le holà dans les formes consacrées, c'est-à-dire en emmenant tout le monde au violon, sous le prétexte de ne pas faire de jaloux. Malheureusement M. Lenoir, le commissaire du quartier, ne trouva pas de son goût le singulier auxiliaire donné à sa police, et un jour le voilà apparaissant au moment où ces demoiselles se pâmaient de rire en voyant les drôles de grimaces d'un tout petit monsieur dont elles faisaient piller les mollets par le bouledogue. Dans sa justice distributive, le magistrat adjugea, 1^o au petit monsieur, à titre de dommages-intérêts, 20 francs pour ses mollets; 2^o trois mois de Saint-Lazare à chacune de ces demoiselles; 3^o une boulette au bouledogue.

La chronique rapporte que ce mémorable arrêt fit une si salutaire impression, que spontanément plusieurs autres bouledogues disparurent de leur niche curule sans attendre la sommation sous forme de boulette.

BELGIQUE.

Bruxelles, 21 mars. — Le cours des Ardoins a commencé avec une légère amélioration, malgré que l'on connût la baisse de Paris. Il s'est présenté des acheteurs à 45, on a

guier, et que des Israélites fournissent jusqu'au denier de Saint-Pierre.

En toute chose les souverains savent maintenant assez bien s'arranger pour avoir toujours le bon lot. En dépit de nos temps d'universelle calamité, ils entassent les écus dans leurs cassettes, et pour les besoins publics recourent aux emprunts que négocient les banquiers; si jamais on rembourse, ce ne sera pas avec leur argent, et si la banqueroute universelle règle tous les comptes, eux seuls resteront riches à une époque où la force est toute dans l'argent. Le calcul est si bon qu'en plus d'un pays les ministres se sont arrangés pour en faire autant. Il n'y a que les pauvres peuples qui toujours paient et jamais ne se font une cassette.

PLAN EN RELIEF DE SAINT-PÉTERSBOURG,

Exposé à l'église St.-André.

A cinq cents lieues de nous, sous le ciel glacé du Nord, du sein d'un marais, la volonté d'un homme a fait surgir une ville immense qui renferme à elle seule autant de palais que l'Europe entière; cette ville, c'est St.-Petersbourg; cet homme, Pierre-le-Grand. Ses successeurs ont répandu des trésors pour achever son ouvrage : sous leur règne, de nouveaux palais, des églises fastueusement décorées, des institutions admirables sont venues achever de rendre cette capitale l'une des premières du monde.

Quel est l'homme qui, attentif au récit merveilleux du voyageur qui l'a visitée, n'a regretté que la fortune ne lui permit de voir tout cela par ses yeux. Ces regrets ont été com-

fait 45 1/8 1/4, il reste à deux heures un quart 45 1/8 argent pour demain et fin courant. Anvers suit le mouvement :

Après la cote, il y a encore 45 1/4 argent. Anvers (Deux heures) — Ardoins 44 3/4 1/2 7/8 A. 45 1/4 1/8 45 A., passive 15 1/8 A.

Amsterdam, 23 mars. — Ardoins 46 1/8. Paris, 23 mars. Ardoins 46 1/2 (3/4 de baisse).

Londres, 22 mars (Quatre heures) — A défaut de nouvelles et de cote de Paris, les bons espagnols sont demeurés à peu près stationnaires sur le cours précédent; les portugais ont fléchi. Consolidés 91 5/8; hollandais 2 1/2 p. c. 55 1/8 1/4 3/8, 5 p. c. 103 1/2 3/8 1/4; Espagnoles active comptant 46 à 45 3/4 à 46 3/8 à 1/4, fin courant 45 1/4 à 45 3/4 46 1/2 3/8 1/2 1/8, passive 15 1/4 à 3/8 1/4; portugais 5 p. c. 80 3/8 3/4 1/8 1/4, 3 p. c. 51 50 5/8 à 3/4; brésiliens 88 3/4 89 1/2 à 1/4.

D'après le vote de confiance que les Cortès ont accordé à Mendizabal, tout le monde attend le plan-modèle que ce ministre doit mettre au jour pour sauver l'Espagne. L'impatience pourtant de voir un si grand desideratum fait journellement éclore des faiseurs de plans de finances; tout le monde veut devancer le sauveur de don Pedro; c'est par ce motif qu'une réunion de faiseurs de projets a été tenue par M. Mendizabal, le 21 du courant, pour lui dévoiler les trésors, non pas du Pérou, mais bien de l'imagination féconde des directeurs de la Banque de Saint-Fernand, de la caisse d'amortissement et du trésor; mais il paraît que le ministre a gardé le plus grand silence, et l'énigme reste toujours impénétrable.

On dit pourtant qu'il l'a communiqué à M. le baron de Rothschild qui se gardera bien de le dire à qui que ce soit.

— Malgré l'augmentation du nombre de voitures qui desservent la route de Bruxelles à Paris, elles sont toutes pleines et surchargées de marchandises. Cette circonstance est la cause d'accidents divers arrivés la semaine dernière. Samedi, une voiture correspondant avec les messageries Laffitte, a versé sur la route de Bruxelles à Valenciennes, tandis que le même jour, une Jumelle, venant de Paris à Valenciennes, a eu un essieu cassé vers Péronne, à cause, dit-on, de la quantité de numéraire qui pesait sur ses coffres. Heureusement, il n'y a eu dans tout cela que des retards assez considérables. M. le baron de Stassart, président du sénat belge, voyageait dans la Jumelle qui a cassé son essieu.

— M. Lionel Rothschild de Londres est arrivé hier au soir à Bruxelles où il est descendu à l'hôtel de l'Europe, fils de l'un des illustres banquiers, et associé de la maison colossale, M. Liounel se rend à Francfort-sur-Mein, pour y épouser une de ses cousines, dont la riche dot, viendra encore accroître la fortune de la famille toute puissante.

— Tandis que l'Angleterre réduit le timbre des journaux de 40 à 10 centimes, en attendant de l'abolir entièrement, le prince de Schwartzbourg-Sondershausen vient d'abolir le timbre des pétitions. En France et en Belgique, point n'est question d'abolir les cautionnements et le timbre, hors de proportion avec les ressources de la presse quotidienne.

— Nous apprenons que l'auteur de *Siméon ou les Zingaris de la Baltique* vient de retirer son ouvrage.

— Un duel a eu lieu avant-hier entre un officier des guides et un du 6^e de ligne. Le dernier a été blessé à la figure d'un coup de sabre.

Par arrêté du 8 mars, le cadre des officiers de santé et des vétérinaires brevetés est fixé ainsi qu'il suit, savoir :

1 Inspecteur-général; 1 médecin en chef; 4 médecins principaux; 8 médecins de garnison; 24 médecins de régiments; 60 médecins de bataillon; 25 médecins adjoints; 2 pharmaciens principaux; 2 pharmaciens de 1^{re} classe; 8 pharmaciens de 2^e classe; 12 pharmaciens de 3^e classe. — 147 officiers de santé, 10 vétérinaires de 1^{re} classe, dont l'un exercera les fonctions d'inspecteur vétérinaire; 8 vétérinaires de 2^e classe. 18 vétérinaires.

Art. 2. Les pharmaciens principaux jouiront du traitement fixé pour les médecins de garnison, et les pharmaciens de 1^{re} classe, de celui fixé pour les médecins de régiment.

Ils jouiront en outre de l'assimilation et des avantages ac-

pris, et l'on pourrait dire que la ville des Czars, heureuse de les inspirer, a voulu épargner à ses admirateurs les frais d'un long voyage; réduite à un *deux cent quarantième* par les soins habiles de M. Rossi et Cavo, architectes italiens, elle est venue se montrer dans toute sa splendeur à l'Europe étonnée, non point dans les proportions mesquines d'un tableautin et sous un seul point de vue, mais dans sa réalité, avec ses rues immenses, ses belles façades et ses riches colonnades; le curieux peut pénétrer dans ses vastes palais, s'installer au milieu de la cour de celui de l'empereur et d'un œil indiscret, scruter l'intérieur de ses appartements. Hâtez-vous, habitants de Liège, d'aller voir ce spectacle intéressant pour toutes les classes de la société; là le savant retrouve les traces des événements importants de l'histoire de Russie, examine avec intérêt l'appartement où périt l'infortuné Paul I^{er}; l'artiste y voit réuni tout ce que l'architecture a produit de plus grandiose; le publiciste y pose les bases d'un article sur la puissance de la Russie et les craintes qu'elle inspire; l'industriel y admire de nombreux marchés, de vastes entrepôts, de superbes magasins; il n'est pas jusqu'aux enfans qui ne voient avec un vif plaisir, la brillante dorure des clochers, les vaisseaux en construction dans les chantiers, l'artillerie en miniature qui garnit la forteresse. Nous ne finirions pas si nous voulions énumérer tout ce qui doit attirer nos concitoyens à cette exposition remarquable qui sera bientôt fermée pour ne jamais reparaitre dans nos murs.

Un nouveau roman de l'auteur du *Chevalier de Saint-Pons*, M. Théodore Muret, a été mis en vente à Paris chez

cordés, par notre arrêté en date du 9 septembre 1835, aux médecins de régiment et de garnison.

Art. 3. Le vétérinaire de première classe exerçant les fonctions d'inspecteur de ce service jouira du traitement et de l'assimilation du grade fixé par notre arrêté en date du 9 septembre 1835, pour les vétérinaires de 1^{re} classe, après dix ans de service effectif dans ce grade.

Art. 4. En cas de vacature, il ne sera plus pourvu au remplacement du médecin en chef de l'armée.

Art. 5. Les médecins principaux, de garnison ou de régiment, brevetés, qui se trouveront au-dessus du complet, tel qu'il est déterminé à l'art. 1^{er} ci-dessus, seront placés, d'après leur rang d'ancienneté, en tête du cadre des officiers de santé brevetés du grade immédiatement inférieur. Ils conserveront néanmoins tous les avantages du grade dont ils sont actuellement revêtus.

Art. 6. Les officiers de santé à proposer pour l'obtention d'un brevet subiront au préalable un examen devant une commission à nommer par notre ministre de la guerre, d'après un programme arrêté par lui et qui devra être communiqué aux officiers de santé à examiner, trois mois avant leur appel près de la commission.

LIÈGE, LE 25 MARS.

On nous écrit que dans la matinée du 23 de ce mois, trois employés de la douane du grand Halleux (Luxembourg) ont aperçu une bande d'environ 50 fraudeurs, portant chacun un paquet de marchandises et se dirigeant de la Prusse vers la Belgique, entre les limites des provinces de Liège et Luxembourg. Les employés n'étant pas en nombre, se sont contentés de les suivre de vue. Arrivés dans l'intérieur, les fraudeurs se débarrassèrent de leurs fardeaux en les plaçant sur deux charrettes attelées chacune de trois chevaux. Les employés qui, jusque là s'étaient bornés à observer les fraudeurs, en se tenant à certaine distance, s'appergurent que la bande armée qui avait accompagné le convoi jusque dans le bois de Lorcé, avait rebroussé chemin, ils se mirent alors à la poursuite du convoi qui fut bientôt en leur pouvoir, malgré la résistance de six voitureurs. Ces voitures ont été conduites au bureau d'Aywaille. Les marchandises à ce qu'il paraît consistent en soie et étoffes de grande valeur, qu'on estime à deux cents mille francs.

Le *Lynx* paraît avoir saisi l'occasion de son changement de format pour modifier aussi son opinion politique. Voici deux paragraphes que nous avons été fort étonnés de lire avant hier, dans un article de fond de cette feuille :

« Nous ne sommes pas de ces pessimistes qui croient que la Belgique a tout perdu à la révolution, qu'elle n'en a retiré aucun avantage qu'elle est épuisée, ruinée, accablée des charges dont elle ne se relèvera jamais. Son sol est trop fertile, ses habitants sont trop intelligents et trop laborieux, elle était précédemment dans un état trop prospère, pour qu'elle ne puisse porter long temps encore sans succomber le fardeau qu'il lui a plu de s'imposer à elle-même.

« Son agriculture n'a pas cessé d'être florissante; son commerce n'est pas anéanti; elle a conservé une partie de son industrie colonnière; toute sa marine n'a pas émigré; elle a des chemins de fer; elle paie son budget sans se plaindre; elle a une belle et nombreuse armée; elle est libre, indépendante et neutre; sa nationalité lui est garantie par des alliés puissants, enfin elle se gouverne par elle-même et pour elle-même! Nous en convenons. »

On lit dans le *Journal de Verviers* :

« Samedi dernier dans la matinée, un gamin s'est introduit dans la boutique de M. Franck Toubeux, rue de Heusy, en cette ville. Il était déjà parvenu à porter la main dans une cassette qui contenait de l'argent, lorsqu'il a été aperçu par le fils de la maison, qui l'a poursuivi jusque sur la place du Marché, où le petit voleur a été arrêté par

Ambroise Dupont; il a pour titre *Mademoiselle de Montpensier*. Le sujet, dit un journal, c'est la Fronde, cette époque si riche de folie, d'esprit, de courage et de contrastes; cette époque où l'on riait de tout, des bons mots et des coups d'arquebuses. Mademoiselle, avec son imagination si fantasque, son caractère à la fois si énergique et si frivole, était bien l'héroïne qu'il fallait pour figurer au milieu de ce monde où tout était mêlé, confondu; la population avec les grands, le duc de Beaufort avec les femmes de halle et les portefaix, l'extravagance avec la raison. M. Muret a cherché à exhumé la Fronde telle qu'elle était, à en peindre les travers, à mettre tout en relief sans rien exagérer.

On nous communique la note suivante : Une des lionnes de la Ménagerie de M. Martin a mis bas avant-hier deux lionceaux dont le premier a vécu huit heures; quant au second, M. Martin ayant conçu de l'inquiétude sur la conservation de la mère, s'est décidé à recourir à un homme de l'art, avec le secours duquel il est enfin parvenu, non sans beaucoup de peine et de danger, à délivrer la lionne de son petit, qui sortit mort des entrailles de sa mère. Quatorze heures après cette délivrance, et ce fait est très remarquable dans l'histoire naturelle des lions, la lionne mit bas un troisième lionceau, également mort-né. M. Martin s'est empressé, avec le plus louable désintéressement, d'offrir ces trois jeunes lions *Liongeois* au cabinet de l'université, où ils seront empailés par les soins de M. Carlier.

Nous savons gré à M. Martin de nous avoir offert ces sujets intéressants pour l'étude de la zoologie.

la police. On n'a trouvé sur lui dit-on, qu'une pièce de 25 cent.

A peu près au même instant, trois jeunes garçons, de l'âge d'environ quatorze ans, étaient occupés à tenter de s'emparer de la bourse d'une fille qui se trouvait au milieu de plusieurs personnes assemblées, vis-à-vis de la place des Carmes, en Crapaurue, pour entendre chanter un aveugle; mais la fille s'étant aperçue à temps de la tentative, poussa un cri qui fit sauver le voleur.

On écrit d'Anvers, le 23 mars: Hier a eu lieu sur notre théâtre la 1^{re} représentation du *Bandit*, dont la musique composée par notre jeune compatriote M. Eykens, a complètement réussi, malgré une exécution pitoyable.

S'il faut s'en rapporter au *Handelsblad*, les sections de la seconde chambre, en examinant les quatre projets de la loi financière dernièrement présentés par le gouvernement, auraient exprimé le désir de connaître l'état des différends avec la Belgique; plusieurs membres auraient même émis l'opinion qu'on ne devrait s'occuper de mesures financières aussi importantes qu'après un arrangement définitif de la question hollando-belge.

On lit ce qui suit dans l'*Industrie*:

Avant-hier, une rencontre a eu lieu, au bois de Quinguempois, à la suite d'une rixe survenue il y a quelque temps entre deux artistes de notre théâtre. Les choses se sont passées fort honorablement pour l'un et pour l'autre sans qu'on ait de malheur à déplorer. Usant de son droit, l'offensé voulait que la querelle fût vidée par l'épée, mais sur la déclaration que fit son adversaire qu'il ne connaissait pas l'escrime, et pour rendre les chances égales, on prit le pistolet. Alors l'agresseur ayant bravement essayé de feu de l'offensé, refusa de tirer à son tour sur celui-ci et convint de ses torts, les témoins intervinrent et la paix fut scellée.

On lit dans le journal d'*Arlon*:

Nicolas Joseph Chilon, âgé de 56 ans, tonnelier, né et domicilié à Saint-Hubert, condamné à la peine de mort, par arrêté en date du 17 octobre 1835, par la cour d'assises de la province de Luxembourg, pour crime d'incendie, a eu sa peine commuée en celle de 20 ans de travaux forcés sans exposition, par arrêté royal du 3 mars 1836.

La compagnie d'Anzin sollicite l'autorisation de construire un chemin de fer, partant du hameau St-Marc, près d'Abscon, et aboutissant à la Scarpe près du pont de Marchiennes. Le chemin projeté doit parcourir une étendue de 8522 mètres, et traverser une partie de l'arrondissement de Douai et de celui de Valenciennes. Un arrêté préfectoral du 7 de ce mois nomme une commission d'enquête, composée de citoyens des deux arrondissements.

On écrit de Berlin, 21 mars:

Le gouvernement prussien, fidèle à ses engagements et conformément à l'importante loi financière du 17 janvier 1820, continue l'amortissement de ses dettes. Le 1^{er} avril prochain il escomptera au pair pour 800,000 thalers de mandats du trésor. Notre fond d'amortissement se distingue des autres institutions de ce genre en ce que les intérêts des obligations rachetées ne profitent à la caisse que pendant 10 ans; après ce laps de temps un nouveau décompte a lieu et les économies en intérêts servent alors à diminuer les impôts.

La cour royale de Paris, chambre des appels correctionnels, a décidé le 19 de ce mois une question qui divisait les jurisconsultes; elle a proclamé la légalité des ventes à primes, auxquelles la librairie et plusieurs autres branches de commerce ont donné depuis quelque temps un si grand développement.

En 1816, Paris comptait 500 baignoires publiques seulement. Un relevé exact de ce qu'il en existe aujourd'hui porte à 3,840 le nombre de celles que les habitants de la capitale ont maintenant à leur disposition.

Le *Journal de New-York* annonce la mort d'une femme âgée de 112 ans, Joice Heth, qu'on dit avoir été nourrice de Georges Washington.

Nous sommes autorisés à déclarer que le professeur Warkœnig quitte décidément la Belgique, pour occuper une chaire à l'université de Fribourg, dans le grand-duché de Bade, son pays natal.

Il est vrai que des offres lui ont été faites récemment de la part du roi de le nommer à l'université de Liège, mais M. Warkœnig n'aurait jamais consenti à ce que le gouvernement y eût déplacé d'autres professeurs contre leur gré. (*J. des Flandres.*)

Un moyen de conserver les tubercules de dahlias pendant l'hiver, employé et recommandé par un petit nombre d'amateurs, paraît devoir l'emporter en efficacité sur tous les autres; il s'agit du silo. M. Robin rue St-Denis, n° 7, à Belleville, qui cultive cette plante avec persévérance, s'est décidé, cet hiver, à enfoncer sa précieuse collection dans un silo de 6 pieds de profondeur, abrité par un coffre recouvert de chassis, de feuilles et de pailles. Le succès le plus complet a justifié sa confiance quelque

peu aventureuse, car il n'a pas perdu un seul pied, et il s'empresse de préconiser ce procédé.

Un journal rapporte l'anecdote suivante:

Une dame de Boulogne, Mme. X^{xxx}, s'était retirée du commerce avec maintes économies, et par spéculation, avait pris une vaste maison qu'elle sous-louait aux familles anglaises, ne se réservant, pour se loger, elle et son mari, qu'une alcove, un grenier et un petit bouge ou espèce de trou au rez-de-chaussée. Elle était dans l'habitude de se faire passer pour très-pauvre aux yeux de ses locataires, et, par ce moyen, avait l'avantage d'en obtenir des cadeaux. Lady G^{xxx} occupait ses appartements et avaient deux demoiselles qui s'amusaient de l'avare de notre Harpagon féminin. Elles avaient remarqué que tous les jours, à certaines heures, la vieille dame montait au grenier où elle s'enfermait avec soin. Elles la virent même un jour par le trou de la serrure, agenouillée près d'une paille; elles résolurent de reconnaître la cause de ses voyages quotidiens et mystérieux.

Un jour que la vieille était indisposée, les Anglaises vinrent prier son mari de leur donner quelques couvertures pour leur mère qu'elles dirent malade. Mme X^{xxx} voulut monter à son grenier, mais les forces lui manquant, elle confia en tremblant la clé à son mari en lui recommandant de ne toucher à aucun des meubles qui s'y trouvaient. La paille était là, c'est l'objet de l'adoration de la vieille; elles l'enlevèrent tandis que le mari cherchait des couvertures. Mais à peine ont-elles descendu quelques marches que la paille se roule sur l'escalier, offrant le spectacle singulier d'une pluie d'or qui descend de marche en marche jusqu'en bas. Il faut être avare pour comprendre les angoisses de la vieille, qui, enchaînée à son lit, ne pouvait faire qu'un pas. Pendant ce temps, les Anglaises avaient ramassé une somme de 15,000 francs en or qu'elles avaient apportées à la vieille, prête à s'évanouir à la vue de son trésor. Quelque temps après, Mme X^{xxx} vendit sa maison, ne voulant plus louer à personne, afin de pouvoir à son aise rendre hommage à l'objet de son culte.

Une tortue fossile a été trouvée à Issel, près de Castelnaudary (Languedoc) sur le versant méridional de la montagne Noire. Cet animal a un pied et demi de long et quatre pieds de circonférence; son poids est de 170 livres. La partie qui retrace les formes de l'écaille est jaunâtre, et dans un état de conservation parfaite, on y voit jusqu'aux plus petites arêtes.

Nous croyons que ce beau morceau doit faire partie de la belle collection de fossiles du savant M. Villiers Moriamé, principal du collège de Carcassonne.

La justice de paix du canton-sud d'Anvers vient de décider négativement la question suivante:

Le maître d'un restaurant a-t-il un droit de suite sur le manteau d'un consommateur en retard de liquider son compte?

Le *Journal de Saint-Petersbourg* publie les particularités suivantes au sujet de l'incendie qui a dévoré un théâtre de cette ville:

Lorsque le feu s'est déclaré, la direction du spectacle chargea l'artiste déguisé en polichinelle de prévenir le public du danger; il s'avança sur le théâtre et cria au feu en langage russe; mais comme c'était un étranger qui prononça mal ce cri, une partie du public ne le comprit pas et une autre partie crut que ce n'était de sa part qu'une mauvaise plaisanterie et se prit à rire jusqu'au moment où la flamme, venant à se manifester et à gagner la salle avec une rapidité extraordinaire, le public se convainquit, mais trop tard, de la terrible réalité. Alors, saisis de terreur, les spectateurs se précipitèrent en désordre vers les issues qui furent bientôt entièrement encombrées. On sait le reste.

Les habitants de Mayence sont encore régis aujourd'hui par le code civil français; et comme la garnison se compose d'Autrichiens et de Prussiens qui sont chacun gouvernés selon les lois particulières de leur pays, cette diversité de lois occasionne quelquefois des incidents bizarres. Un soldat de la garnison autrichienne avait tué une femme; jugé par le conseil de guerre, il fut condamné à mort. La sentence, rendue selon les lois autrichiennes, portait que le coupable serait pendu. Mais lorsqu'il s'agit de l'exécution, le bourreau de la ville ne voulut pas se dégrader par une pendaison et refusa son ministère. L'on ne trouva personne pour le remplacer.

Les autorités autrichiennes, qui ne voulaient pas que la tête de leur soldat tombât sous le triangle d'acier, étaient embarrassées de leur coupable, lorsque dans un conseil où chacun avança son avis, on décida enfin que le malheureux serait fusillé.

Nous ayons extrait du *Mercure belge*, l'article

inséré dans notre n° de ce jour, sous le titre de: *Cassette des souverains de l'Europe.*

LLOYD, 24 mars (soir).—Belges, 101 3/8; Espagne. Ardois, 45 A.; différée, 16 1/2; nouvelle dito, 21 1/2; passive, 15 1/4 A.; Banq. Belgique, 114 1/2 A.; Société de comm., 129, dito nationale, 115 A. 1/2 P.; Banq. Foncière, 96 1/2 A.; Canaux, 107 P.; Haut-Fourneaux, 118 P.; Flenu, 109 P.; Levant dito, 100 P.; Hornu, 98 P.; Sclessin, 104 P.; Ougrée, 104 1/4 P.; Sars-Louchez, 102 P.; Ch. de fer, 104 P.; Vennes, 103 1/4 P.; St. Léonard, 101 P.

BANQUE LIÉGEOISE.

Le *Courrier de la Meuse* publiait hier le compte-rendu par le conseil d'administration de toutes les opérations faites par la Banque depuis le 1^{er} mai jusqu'au 31 décembre 1835. Nous reproduisons ce travail dans un prochain n°.

Le bilan de la Banque est très-bien fait, fort clair: les chiffres en sont bien posés. — On y trouve un compte à part, constatant les profits et pertes, que nous n'avons point remarqué dans d'autres bilans d'établissements analogues.

Après cela, il nous semble que MM. les administrateurs, qui avaient à présenter des chiffres avantageux, de beaux résultats aux actionnaires de la Banque n'avaient nul besoin de faire des phrases apologétiques, destinées à faire ressortir la sévérité qui préside à l'examen des demandes d'emprunt, l'examen scrupuleux, les investigations rigoureuses dont elles sont l'objet. Tout cela, nous le répétons, sent trop le prospectus. La Banque de Belgique a aussi publié son bilan, il y a quelques jours, et l'on n'y rencontre rien de pareil. Il est, sous ce rapport, beaucoup plus digne. — Nous remarquons encore cette autre phrase, dans le compte-rendu de MM. les administrateurs: « Le capital de la Banque que s'élevant aujourd'hui à trois millions, et possédé par des actionnaires qui offrent une responsabilité bien connue et à l'abri de tout événement politique. » — Nous ne savons pas trop, par le temps qui court, comment on peut se trouver à l'abri de tout événement politique. Mais nous savons que les feuilles, ennemies de la révolution, ne manqueront point de faire remarquer que les administrateurs de la Banque Liégeoise semblent vouloir exploiter l'idée de la possibilité d'une restauration orangiste, ou qu'ils n'ont point de confiance dans l'ordre de choses actuel. — Nous ne dirons point que telle soit l'intention des auteurs du compte-rendu; mais la phrase malencontreuse dont nous parlons, peut donner lieu à tous les commentaires.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestres et échevins procéderont lundi prochain 28 mars courant, à midi à l'adjudication des ouvrages à exécuter pour régulariser la place Verte.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la Régence où l'on peut en prendre connaissance. A l'hôtel-de-ville, le 23 mars 1836.

Les bourgmestre et échevins fixent l'attention des habitants sur la disposition ci-après transcrite du règlement du 29 décembre 1835.

Art. 3. « Le balayage est obligatoire chaque jour à l'exception des dimanches et des quatre jours fériés de l'Assommoir, de l'Assomption, de la Toussaint, et de Noël. »

Il s'exécute de la manière suivante:

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi il se fait entre sept et huit heures du matin pendant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août et septembre, et entre huit et neuf heures du matin pendant les mois d'octobre, novembre, décembre, janvier, février et mars.

Le samedi et la veille des quatre jours fériés ci-dessus désignés le balayage se fait entre cinq et six heures du soir pendant les mois d'avril inclus septembre, et entre deux et trois heures du soir pendant les mois d'octobre inclus mars.

Le défaut de balayage aux heures fixes ci-dessus serait poursuivi devant le tribunal compétent.

Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

AVIS DE LA RÉGENCE.

La dame veuve Renard, demeurant à Longdoz, n° 224, demande l'autorisation d'établir une briqueterie temporaire au chemin de Longdoz, en lieu dit *Rognac*.

On peut former opposition dans le délai de quinzaine en s'adressant par écrit à la régence. Liège, le 21 mars 1836.

LIBRAIRIE ANCIENNE

DE

MM. M. L. ET A POLAIN.

RUE ST. GANGULPHE, PRÈS DU PONT-D'ILE N° 658.

—
EN VENTE.

LE BANQUET DE WARFUSÉE,

OU LE

MEURTRE DE SÉBASTIEN LA RUELLE,

PAR

M. L. POLAIN.

Conservateur des Archives de la Province.

Prix de 75 centimes avec un PORTRAIT de LA RUELLE

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins informent les intéressés que le catalogue des lots de la souscription nationale, relative à l'exposition de l'industrie belge en 1835, est déposé au secrétariat de la régence, ainsi que la liste des actions auxquelles ces lots sont échus. On peut en prendre connaissance tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-dînée.

A l'hôtel-de-ville, le 21 mars 1836.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire, DEMANY.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 24 MARS.

Naissances : 2 garçons, 2 filles.

Décès : 2 garçons, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir : Jacques François Joseph Leclercq, âgé de 60 ans, armurier, faubourg St-Gilles, époux de Marie Elisabeth Barnabé. — Thomas Félix Bernimolin, âgé de 35 ans, employé, place de la Comédie, célibataire. — Marie Marguerite Jamar, âgée de 76 ans, négociante, rue St-Séverin, épouse d'Ant. Jos. Lapaille.

ANNONCES.

Un DOMESTIQUE, d'un âge mûr, connaissant le jardinage, peut se présenter chez MICHAUX n° 1001, à côté de l'hôtel-de-ville. 152

VENTE DE FUTAIE.

Le mardi 29 mars 1836, vers les 10 heures du matin, M. Halleux, propriétaire à la Vaulx, fera VENDRE au pied des arbres, par le ministère de M. THONON, notaire à la Neuville en Condroz, une quantité de MARCHÉS de FUTAIE essence chêne, hêtre, etc., croissant dans ses bois dits Al beole, Fond Gavarre, Vieu Chaffour et Terre Alsauvenière, situés commune de Nandrin. — A Crédit.
Ledit notaire est chargé de PLACER un CAPITAL de 2,000 francs sur bonnes hypothèques. 153

GRANDE VENTE D'ARBRES.

SAMEDI 2 avril 1836, M. le baron de Baré de Comogone, rentier à HUY, fera VENDRE à l'enchère dans ses bois : Bertrand-Fontaine, Mavelin et bois Mélard, sis commune de MARCHIN, près de Huy, et d'Ahin, rive droite de la Meuse, quantité de marchés de très-gros chênes, poutres, vernes, hêtres, etc.
Ces bois étant situés à très-petite distance de la Meuse et près du rivage d'Ahin, offrent beaucoup d'avantages aux amateurs recours au pied des arbres.
On commencera par les bois Bertrand-Fontaine, à onze heures du matin.
A crédit et à la recette du notaire LOUMAYE. 133

VENTE DE MEUBLES.

Lundi 28 mars 1836 et jour suivant, s'il y lieu, à 10 heures du matin, il sera procédé à la maison de feu Mathieu Joseph Pasque, Meunier à Ans, n° 836, à une VENTE à l'encan de meubles et effets mobiliers, consistant : en garde-robes, commodes, tables, chaises, literie, batterie de cuisine, porcelaine, fayence, habillemens, linges, une tabatière en argent, ustensiles de moulin, balances, poids, vins de Bourgogne et Bordeaux en bouteilles, etc.
On VENDRA le même jour un CHEVAL avec ses harnais et une CHARRETTE de meunier.
Argent comptant. 110

SOCIÉTÉS DE PARIS, LONDRES ET BRUXELLES,
POUR LES PUBLICATIONS LITTÉRAIRES, RUE DE RUYSBROECK, N° 9, A BRUXELLES.

LE BUFFON CLASSIQUE
DE LA JEUNESSE.

RESUMÉ D'HISTOIRE NATURELLE.

OUVRAGE NEUF,

Rédigé pour les jeunes gens des deux sexes, et d'après le texte de Buffon, et de tous ses continuateurs, et orné de superbes planches représentant plus de 500 animaux, plantes, etc., etc., dessinés d'après les premiers artistes;

PAR M. LACOSTE.

Deux beaux volumes in 8°, très-élégants, format anglais, texte à deux colonnes, avec filet et encadrement, et une jolie couverture ornée de vignettes, dessins, etc.

CONDITIONS.

Le Buffon classique de la jeunesse, imprimé soigneusement en caractères neufs fondus exprès, et sur bon papier satiné et collé, de la fabrique de M. Hennessy, coûtera, tout complet, dix-huit francs.

Il formera trente-six livraisons, d'un nombre de feuilles et de planches indéterminé, qui coûteront chacune cinquante centimes.

Ces trente-six livraisons formeront deux beaux volumes in 8°, très-élégants, format anglais.

La première livraison va paraître; les autres se succéderont de dix jours en dix jours.

Nota. Les premiers souscripteurs recevront les plus belles planches, puisque les livraisons seront délivrées par ordre de souscription.

On souscrit chez tous les libraires, les directeurs de postes et de messageries, et dans les cabinets de lecture, où se distribue

ADJUDICATION
D'UNE
GRANDE MAISON NEUVE
A TROIS ETAGES

SISE
PLACE DEVANT LE THÉÂTRE ROYAL,
A LIÈGE.

Mardi 5 avril 1836, à trois heures de l'après-dînée, il sera procédé en l'étude de M. PARMENTIER, notaire à Liège, à la vente publique, aux enchères.
d'une BELLE MAISON, avec porte cochère, cour, jardin, remise, écurie, offices, caves et 20 pièces, à feu et salons.
Cette habitation est située sur le plus agréable passage et sa construction réunit la perfection d'un travail achevé, à la solidité et au choix des matériaux.
L'acquéreur aura des facilités pour le paiement du prix.
S'adresser pour la visiter et connaître les conditions, audit notaire PARMENTIER. 106

VENTE CONSIDÉRABLE

D'UNE
TRÈS-BELLE FUTAYE,
DANS LA COMMUNE DE FLOSTOY,
EN CONDROZ,
A deux lieues et demie de Huy et d'Andenne,
Et à dix minutes de la route de Liège à Dinant

Lundi 28 mars 1836, à 11 heures du matin, et jour suivant, s'il y a lieu, M. de Garcia de la Vega, fera vendre dans le bois de Gola, commune de Flostoy, sur une superficie de 25 bonniers, une quantité considérable de très-beaux CHÊNES, parmi lesquels se trouvent des arbres de la plus belle élévation et de 12 à 15 pieds de tour.
Cette vente se fera au pied des arbres, à la recette de M. DELVIGNE, notaire à Namur, et de M. PETERS, notaire à Osogne. 125

PROVINCE DE LIÈGE.

Mercredi 30 mars 1836, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé par devant M. le gouverneur de cette province, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et de M. le directeur de l'enregistrement et des domaines à Liège, à la réadjudication des barrières ci-après, savoir :

- 1° L'eau rouge sur la route de Francorchamps à Stavelot.
 - 2° Coronmense.
 - 3° Herstal.
 - 4° Amay.
 - 5° Aux Terres-Rouges.
 - 6° Et à Henri-Chapelle.
- Le cahier des charges d'après lequel il sera procédé à cette réadjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement, aux bureaux de M. l'ingénieur en chef et des commissaires des districts.
Liège, le 24 mars 1836.
- JOLIS QUARTIERS A LOUER, ayant pompe, jardin et pelouse, situés dans le beau site de Fragnée, route du Val-Benoit, chez C. Philippe. 144

BOURSES.

PARIS, LE 23 MARS.

FONDS PUBLICS.	JOUR précédent.	COURS du jour.
Cinq pour cent, comptant...	107 80	107 95
" " fin courant...	000 00	000 00
Trois pour cent, comptant...	84 25	81 40
" " fin courant...	00 00	00 00
Naples. Cert. Falc., comp...	104 95	101 90
" " fin courant...	00 00	00 00
Esp. Dte. ac. 5 p. J. 1 ^{er} nov. comp.	47 1/4	46 5/8
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Dte. diff. sans int. compt...	17 0/0	16 5/8
Dte. pass. sans int. compt.	15 1/4	15 1/8
Emp. des cort. J. de mai 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Empr. royal. J. de juill. 1834.	34 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Rente 3 p. c. J. d'avril 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Rente perp. J. de juill. 1834.	00 0/0	00 0/0
" " fin cour.	00 0/0	00 0/0
Coupons cortés.	00 0/0	00 0/0
Rome. Rs. 5 p. c. compt.	103 7/8	104 0/0
" " fin cour.	000 0/0	000 0/0
Belgique. Empr. 1831, compt.	105 0/0	105 0/0
" " fin cour.	000 0/0	000 0/0
Banque de Belgique.	115 0/0	115 1/8

LONDRES, LE 22 MARS.

3 ^o p. consolidés...	91 3/4	Escompte...	00 0/0
Bel. cm. 1832 C. D.	103 1/2	Différées...	22 1/4
Holl. Dette active.	56 3/8	Passives...	15 1/4
Id. 5 p. c.	000 0/0	Russie...	109 0/0
Portugais, 5 p. c.	80 5/8	Brsil. Emp. 1834.	89 1/2
Id. 3 p. c.	51 1/8	Mexicains, 5 p. c.	36 0/0
Espagne. Cortés.	46 3/8	Colomb.	00 0/0

AMSTERDAM, LE 22 MARS.

Dette active.	56 1/16	Rente française.	00 0/0
" différée.	13 1/28	Métalliques.	108 1/8
Billet de chance.	24 7/8	Russie, H. et C.	104 1/2
Syndic. d'amort.	97 1/2	Esp. rente perp.	00 0/0
" 3 1/2.	81 1/2	Naples. falconnet.	00 0/0
Soc. de comm.	137 1/4	Brsiliens.	89 0/0

ANVERS, LE 24 MARS.

CHANGES.

	COURTS JOURS.	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam...	3/4 p. P		
Rotterdam...	3/4 p. P		
Paris p. fr. 100...	pair.	5/8 per.	1/4 pert. F
Londres p. Estr.	1/2 08 3/4 P	1/2 12 1/4 P	
Ham. p. 40 HB.	35 1/16	34 7/8	35 13/16
Bruxelles...	1/4 p.		
Gand...	1/4 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			" fl. 500		146
Dette active.	5	105 0/0	E. à L 1824	5	89 0/0
" différ.		43 1/4	ESPAGNE.		
BELGIQUE.			B. Guehb.	5	
Emp. 48 m.	5	101 5/8	R. P. à Am	5	45 à 54 1/4 à 45
A. B. 1835.			Emp. 1834		
Act. de la B.			Dette diff.		
HOLLANDE.	2 1/2		Cortés à P.		
Dette act.	4 1/2		" à L.		
Rte. remb.	2 1/2	98 0/0	ditto Coup.		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq.	5	103 1/4	Cert. Falc.	5	94 1/2
Lots fl. 100.		000	ÉTAT-ROM.		
" fl. 250.	4	430	P levée 1832.	5	101 1/2
" fl. 500.	4	682	P à An. 1834.	5	100 1/4
POLOGNE.					
Lots fl. 300.		118			

BRUXELLES, LE 24 MARS.

Emp. R., fin cour	101 3/8	P Synd. d'amort.	00
" pr. à 1 mois	000 0/0	D Lost. r. av. cour.	97 3/4 P
Dette active.	54 0/0	A " inscrip.	97 3/4 P
Empr. de 1832.	98 5/8	P Métalliques.	103 0/0
Act. Société Gén.	785 0/0	P Naples.	94 1/2 P
So. de Com. de cy	129 0/0	P Rome.	102
Ban. de Belgique	114 1/2	Brsil. Rotsch.	88 1/4
So. du c. de S.-O	107 0/0	P Emp. Ard. 1835.	45 0/0 P
S. Hauts-Four.	118 0/0	P Emp. Guehb.	00 0/0
Wasme-Hornu.	98 0/0	P E. à Am.	00 0/0
Banq. fonc.	96 1/2	A Ein cour.	00 0/0
S. du Cha. Flenu.	109 0/0	P D. différée.	16 1/2
Sclessin.	104 0/1	P Id. 1835.	21 1/2
Société nationale.	115 0/0	A Cortés à Paris.	00 0/0
Gal.-Rus. ad.-Br.	00 0/0	" à Londres.	10 0/0
Levant de Flenu.	100	P Coup. Cortés.	10 0/0
Charb. d'Ougrée.	104 3/4	P Amsterdam.	0/0 p.
Sars-Longchamps	102	P Londres ct.	0 0/0
Fourn. des Vennes	103 1/4	P " 2 mois.	0 0/0
St-Léonard.	101 0/0	P Paris.	
Dette active. Hol.	55 1/2		

Malgré la baisse de Londres de 1/4 sur les Ardoin et de 5/8 à Paris sur le même fonds notre bourse est restée très-ferme.

Ardoin ouvert 41 3/4, 45 1/8, 1/4 3/8 1/2, et reste 45 1/8 A.
— Passive demandée à 45 1/8.

Ardoin primes à 1/2 47 1/4 dont 1 A.
Petite rue de la bourse, 2 3/4 heures.

Ardoin 15 1/8 A. — Passive 15 1/8 A.

MARCHANDISES. — Ventes par contrat privé.
100 balles café Brésil bas ord., à 31 1/2 cts.
24 surons tabac St-Domingue, prix inconnu.
1000 hect. graine de colza, à fl. cts. 17.
150 barils graine de lin à semer, à fl. cts. 17.

MARCHE.

Liège, le 24 mars. — Froment, l'hectolitre, 13 61. — Seigle, 9 50.

H. LIGNAC, Imp. du Jour, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.